



PLAINTE ABUSIVE DE MON EX FEMME

Par **yodav**, le **18/11/2012** à **15:03**

bonjour,rnrnmon ex femme a déposé une plainte contre moi pour abandon de famille en novembre 2005.rnrnen 2008, j'ai été condamné à 3 mois de prison dont 1 ferme, et à payer les sommes dues à mon ex femme : de janvier 2001 à novembre 2005.rnrnOr, il s'avère que mon ex femme avait perçu pour ces périodes là, les montants de la pension alimentaire par l'intermédiaire d'une allocation versée par la CAF mensuellement. (celle-ci connaissait mes difficultés financières) Je n'ai d'ailleurs pas remboursée cette dette qui s'avérait fausse (après enquête auprès de la CAF)rnrnla plainte est pour moi abusive, ce n'est pas rien 3 mois de sursis dont un mois ferme, rnrnque pourrais-je faire juridiquement ?rnrnmerci de me répondre,rnrncordialement à tousrnrnque puis-je faire

Par **herve38940**, le **20/11/2012** à **00:09**

Bonsoir , il est d'une logique que quand on fais des enfants qu il soit normal de s en occuper sinon cela constitue un abandon de famille rnrnLa plainte datant de 2008 le jugement à force de chose jugée vous ne pouvez plus remettre en cause la décision rendu par le tribunal il est trop tard rnrnVous avez vu un juge de l application des peines ?? concernant votre mois ferme rnrnCordialement